

ATTESTATION R482

Conduite des engins de chantier



OBJECTIFS DE LA FORMATION

Obtenir l'autorisation de conduite d'engins de chantier



Public concerné : Personnel utilisateur d'engins de chantier



Prérequis : Etre âgé d'au moins 18 ans.
Avoir ses équipements de protection individuelle. Apte médicalement à la conduite des engins de chantier



Durée : de 7h à 21h en présentiel



de 1 à 8 personnes maximum / session



Lieux de formation : Dans vos locaux



Prix : à partir de 750€ ht / jour



Modalités : plan de développement des compétences, inscription libre

Délais d'accès : délai moyen de 15 jours



Intervenant : Formateur SOPREV



COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Appliquer les règles et les consignes de sécurité
- Connaître les dispositions légales et réglementaires
- Maîtriser les manœuvres et les vérifications des engins de chantier



MÉTHODES ET MOYENS MOBILISÉS

Méthodes : Exposés interactifs, mises en situation, jeux de rôles.
Moyens : vidéoprojecteur, paperboard, livrets et outils pédagogiques nécessaires à la formation.



LES +

Formation adaptée aux conditions réelles d'évolution du stagiaire

ÉVALUATION : Evaluation à chaud des connaissances au cours de la formation, tests ATTEST (connaissances théoriques et pratiques).

ATTRIBUTION FINALE : Autorisation de conduite



MAINTIEN DES CONNAISSANCES



PROGRAMME

1 PRÉSENTATION

- Formateur
- Stagiaires

2 RÉGLEMENTATION

- Dispositions législatives et réglementaires
- Statistiques Partenaires de la prévention
- Droits, obligations et responsabilités

3 CLASSIFICATION ET TECHNOLOGIE DES ENGINS

- Les différentes catégories d'engin
- Description et équipements des engins
- Technologie

5 LES RÈGLES D'UTILISATION DES CHARIOTS

- Prise et fin de poste
- Les règles de conduite et de circulation
- Les règles de stockage

7 PRATIQUE

- Documents, adéquation de l'engin avec les travaux à réaliser, vérifications et essais
- Exercices pratiques

4 LES RÈGLES DE SÉCURITÉ

- Règles de stabilité
- Risques liés à l'environnement et à l'utilisation
- Maintenance

6 VÉRIFICATIONS

- Avant mise ou remise en service
- Visites générales périodiques

8 TESTS

Théorie:

- Réglementation, les partenaires de la prévention, responsabilités du conducteur
- Classification et technologie des engins de chantier
- Les différentes vérifications, les règles de sécurité et les risques associés à l'engin

Pratique:

- La documentation, l'adéquation de l'engin avec le travail à réaliser, les différentes vérifications des engins et les essais.
- La conduite dans divers environnements et sur des sols variés
- Fin de poste et maintenance

Réf. ATTEST R482

ATTESTATION R482

Conduite des Engins de chantier

